

FORMATION À LA PRISE EN CHARGE DE L'ARRÊT CARDIAQUE

Avec DAE et respect du protocole de service

Objectifs :

- Sensibiliser le salarié à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (semi ou entièrement automatisé).

Prérequis :

- Aucun.

Public :

- Tout public. Cette session d'information s'inscrit dans le cadre de l'arrêt du 6 novembre 2009 relatif à l'initiation des personnes non médecins et à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes.

Durée

- 2H00 de face à face pédagogique.



40 000 à 50 000 victimes de mort subite par an en France soit environ 130 décès par jour
1/3 des victimes ont moins de 55 ans

8 à 9% des décès par an en France soit 10 fois plus que les accidents de la route

70% des arrêts cardiaques se passent devant des témoins et à peine 20 % font les gestes qui sauvent

65% des français ignorent quels sont les gestes qui sauvent

80% des survivants le sont car un témoin a fait les bons gestes dans les 3 minutes

Au-delà de quelques minutes sans massage cardiaque, les lésions cérébrales sont irréversibles 10% de diminution des chances de survie par minute de retard du massage cardiaque

100% des témoins doivent savoir pratiquer le massage cardiaque



Programme :

Accueil et présentation de la formation des participants.

- Présentation de la « chaîne de survie »
- La protection de la victime
- L'alerte
- Perte de connaissance : PLS
- La reconnaissance d'un arrêt cardiaque : théorie et pratique
- Réanimation cardio-pulmonaire associée à une défibrillation automatisée.
- Cas Concrets

Evaluations et clôture de la formation

Tarif :

- Formation au tarif de 500,00 € - non-assujetti à la T.V.A. pour un groupe de 12 personnes.

N° SIRET : 80369321700025
Code APE/NAF : 8559A

Déroulement et intervenants :

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Les formateurs sont titulaires du certificat de compétences de « Formateur Prévention et Secours Civiques » ou du certificat de compétence de « formateur aux Premiers Secours » à jour de formation continue.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Elle est organisée pour un effectif maximum de douze apprenants pour un formateur.

Validation :

A l'issue de la formation, une attestation sera remise aux participants qui ont :

- participé à toutes les phases de la formation ;
- fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage.



Email : formation@sauve-quipeut.fr

SAUVE! QUI PEUT?

Web : <https://www.sauve-qui-peut.com>